



Association régionale de golf de Montréal

RÈGLES INTERCLUBS, SECTION FÉMININES

Interclubs **A** : 1^{er} dimanche de juillet
Interclubs **B** : 2^{ième} dimanche d'août
Interclubs **Sénior** : 3^{ième} dimanche de juillet

Le jeu est régi par les nouvelles Règles du golf 2023 et les Règles locales.

Pénalité pour toutes infractions aux règles de la compétition ou locales :

1^{ière} Infraction : Perte du trou, 2^{ième} Infraction : Disqualification de la joueuse, ou de l'équipe.

1- Éligibilité des joueuses :

Conditions : Pour faire partie d'une équipe des rencontres Interclubs, une joueuse doit posséder son statut d'amateur, être membre en règle de son club et membre de Golf Canada associée à son club. **(Pas de golfeur public)**.

- **Classe A** : Toutes les joueuses répondant aux conditions précitées sont admissibles.
- **Classe B** : Toutes les joueuses répondant aux conditions précitées sont admissibles et doivent avoir en date du troisième dimanche de juillet de l'année en cours un facteur d'handicap de 18,5 et plus.
- **Classe Senior** : Toutes les joueuses répondant aux conditions précitées sont admissibles et être âgées de 50 ans et plus à la date de la compétition du Senior.
- Une joueuse qui répond aux critères des trois classes peut participer aux compétitions d'un même club. (Exemple femme de 52 ans avec facteur d'handicap de 19,5 peut participer aux trois classes).
- Une joueuse ne peut jouer pour plus d'un club dans une même classe.

2- **Inscription des joueuses** : La capitaine de chaque équipe se doit de fournir le formulaire d'inscription des joueuses dans les délais prescrits. Une fois soumis, ce formulaire devient officiel à la date limite et ne pourra être modifié qu'à la réunion des équipes au moment des substitutions. **Les numéros des cartes de membre de Golf Canada de chaque joueuse, doivent être inscrits sur le formulaire d'inscription de chaque catégorie A et Sénior, à défaut de quoi : disqualification de la joueuse ou de l'équipe en faute.**

- **Classe B** : Un rapport officiel de l'index en date du troisième dimanche de juillet de l'année en cours doit être produit pour toutes les joueuses en utilisant la méthode expliquée dans le document « *Rapport officiel de l'index* » (disponible sur le site web), ce rapport devra dorénavant et obligatoirement accompagner le formulaire d'inscription de l'équipe Interclubs B et ce dans les délais prescrits.

3- **Règles de la compétition** : Chaque section comprend quatre clubs. La compétition consiste en six matches simples entremembres d'une même section. Si pour quelques raisons que ce soit, un club ne parvenait pas à former une équipe de 6 joueuses, les places les plus élevées resteront vacantes. (#6 en descendant)

Pratique : Le jour de la compétition interclubs, une joueuse ne doit pas s'entraîner sur le parcours. Ceci s'applique à l'ensemble du parcours, à l'exception des zones de pratique et des verts d'entraînement.
Pénalité : disqualification de la joueuse en faute.

Balle perdue ou hors limite : La règle locale modifiée « coup et distance » (si elle existe au club hôte) ne sera pas active lors des compétitions Interclubs.

Substitutions : seront permises avec les deux noms des joueuses substitués soumis sur la liste officielle. La liste originale ne sera changée que pour y inclure les substitués. La responsable a le choix de la joueuse substitut.

Classes A et Sénior : Si par exemple, la joueuse substitut avait un facteur de handicap de 12.3, elle deviendrait la meilleure joueuse de facteur 12.3 pour son club. Les joueuses seront alors replacées en ordre d'index.

Classe B : Étant donné que le handicap n'est pas inscrit sur la fiche d'inscription, la responsable n'est pas obligé de placer la substitut directement à la place de la joueuse à remplacer, elle peut la placer là où elle le désire, ce qui provoquera un déplacement en bloc d'un ou du reste des joueuses vers le haut ou le bas pour combler l'espace libre.

Horaire de la compétition : Le dernier groupe doit partir avant 13h00. Les départs sont donnés selon l'ordre des facteurs de handicap qui doit être respecté. Les plus hauts facteurs de handicap partant les premiers. (Position #6 en descendant) Lorsqu'une joueuse a terminé ses matches, gagnés ou perdus, elle doit s'arrêter de jouer immédiatement. Pénalité : l'équipe de la joueuse impliquée perd un point.

Les voitures motorisées ou électriques : sont permises, (si disponibles). Dans un tel cas, l'utilisatrice ne doit pas dépasser la position de sa balle. 1^{ère} infraction, avertissement ; 2^{ème} infraction, perte du trou.

Utilisation des moyens électroniques de communication : cellulaires ainsi que toute autre forme de communication sont exclusivement réservés aux officiels et ils ne peuvent être utilisés d'aucune autre façon sur le parcours. Pénalité : perte du trou.

Réunion d'équipes d'avant match : Cette réunion sert à expliquer les règles locales et les conditions de jeu. C'est à ces étapes que les substitutions se font (si nécessaire) et que toutes les questions posées sont répondues. Durant la compétition, seulement la capitaine ou la responsable désignée pendant la réunion d'équipes peut donner des conseils. **Aucune entente dérogeant des règles de la compétition (1-3) ne peut être prise lors de cette rencontre.**

Code vestimentaire : Les joueuses et leur cadet sont tenus de respecter le code vestimentaire du club hôte.

4- **Attribution des points** : La méthode de décompte est la suivante : chaque golfeuse doit jouer, en compétition par trou, contre les trois autres, et chaque joueuse compte deux (2) points pour chaque victoire, un (1) pour chaque égalité, et aucun (0) pour une défaite. Le total des points des 6 joueuses de chaque équipe détermine les positions.

Bris d'égalité : En cas d'égalité entre deux ou plusieurs équipes, la formule suivante s'applique : le résultat final doit être déterminé par le total des points, l'une contre l'autre, des clubs en cause, dans l'ensemble des matches. Dans le cas où les clubs sont encore ex aequo, le total des points du décompte réel de chaque membre de l'équipe en question, sera comparé l'une contre l'autre, en commençant par les joueuses ayant les facteurs de handicap les plus bas, position #1 d'après la méthode "résultat immédiat" jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.

Annulation / Arrêt de jeu : Dans le cas d'une suspension de jeu causée par le mauvais temps, ou tout autre facteur obligeant que la compétition demeure inachevée, la méthode de décompte sera faite de la façon suivante : **si le dernier quatuor avait complété 9 trous :** la compilation des points se fera à partir des résultats partiellement obtenus au dernier trou complété par chacun des quatuors. **Si le dernier quatuor n'avait pas complété 9 trous,** la position des équipes dans la section avant la compétition demeurerait inchangée, et ce classement fera office de résultat.

- 5- **Classement :** Le club gagnant d'une section (1^{ière} position) gravit un échelon et passe au quatrième rang du groupe plus élevé l'année suivante. Le club qui se classe quatrième descend directement au troisième rang du groupe plus bas. Le Club terminant en deuxième position reste dans sa section, il est placé au premier rang et il reçoit donc l'année suivante. Finalement, le Club qui termine en troisième position demeure aussi dans sa section et est placé en deuxième rang. Le club qui reçoit ne peut l'être que pour un maximum de deux années consécutives. **Cette règle ne s'applique pas dans le cas où il y a retrait d'un club ou pour le groupe 1.** Dans un tel cas, l'Association Régionale de Montréal Golf Québec se réserve le droit de déterminer quel club deviendra le club hôte. **Pour le groupe 1 :** Le gagnant reçoit, mais après avoir reçu 2 années consécutives, le premier rang cèdera sa place au deuxième et s'il y avait désistement du deuxième, le club ayant terminé troisième devra recevoir.

Désistement / Retrait d'une équipe : Si une équipe se retire de la compétition, elle sera reléguée au dernier groupe de sa classe pour l'année suivante (si place disponible). **Elle doit informer l'association avant le 1er juin de l'année en cours, à défaut de quoi, une suspension d'un an se rajoute à la rétrogradation.** L'Association Régionale de Montréal se réserve cependant le droit d'exemption pour ne pas rétrograder une équipe qui doit s'abstenir de jouer une année pour des raisons de forces majeures (Ex : incendie, déménagement, vente, faillite, etc...)

- 6- **Obligation du club hôte :** La seule obligation du club hôte est, de permettre aux joueuses de chaque équipe, de jouer gratuitement lors de la journée de la compétition ainsi que de permettre aux joueuses de chaque équipe invitée, de profiter d'une ronde de pratique avant la compétition gratuitement et sans aucune obligation ou condition. Le club hôte est maître de toutes les décisions concernant ses infrastructures ainsi que ses politiques et règlements internes.

- 7- **Responsabilités du club hôte :** Le club hôte a la responsabilité de faire respecter les règles de la compétition et de la préparation du terrain, mais l'officiel responsable de la compétition a le dernier mot. Lorsque les conditions de jeu ne permettent pas la règle d'été, il est obligatoire d'utiliser l'allègement d'une longueur de bâton, **Règles locales, E-3, Pénalité (Perte du trou).**

Jeu lent : Il est de la responsabilité du club hôte et de l'arbitre (si présent) de s'assurer du bon déroulement de la compétition. (**voir fichier Feuille de temps**). Lorsqu'un groupe est hors-position, un avertissement est donné et les joueuses seront chronométrées. Les joueuses ont un maximum de 40 secondes pour exécuter leur coup.

Pénalité : 5.6a perte du trou pour la joueuse en défaut. Les joueuses doivent être conscientes qu'il leur incombe de rester en position avec le groupe qui les précède et devraient faire tout en leur possible pour aider le comité à s'assurer que le tournoi se déroule en temps opportun.

Cadets : Lors des Interclubs de l'Association de Montréal, l'utilisation des cadets est permise et sera soumise aux règles de golf. Les joueuses sont responsables de la tenue vestimentaire de leur cadet. Un club hôte peut refuser la présence de cadets pour la compétition de son groupe. La capitaine hôte devra aviser les trois autres membres de son groupe lors de l'invitation aux rondes de pratique, de leur refus des cadets.

Résultats : Le club hôte ou sa capitaine, devra immédiatement après la rencontre, envoyer la fiche des résultats **Excel** à interclubsmontrealfeminin@gmail.com en y incluant le temps de jeu du premier et du dernier groupe sur le fichier **Excel** qui vous a été transmis.